

Portabilité express : vivement lundi !

<http://www.reseaux-telecoms.net/actualites/li-re-portabilite-express-vivement-lundi-16312.html>

Lundi 21 mai prochain, le nouveau processus de portabilité des numéros mobiles en 10 jours maximum entrera en vigueur, en métropole. Lancé en 2003, le principe de la portabilité n'avait pas rencontré le succès commercial escompté. En cause : la complexité du processus alors mis en œuvre et la longueur des préavis de résiliation.

A partir de ce constat, le Parlement puis le Gouvernement ont modifié le cadre législatif et réglementaire de la portabilité, avec deux principes : **l'unicité de l'interlocuteur pour le client et un délai maximal de 10 jours pour assurer la résiliation de l'ancien contrat et la portabilité du numéro**. En pratique, l'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) indique que ce délai sera de 7 jours.

Dès lundi, tout client qui souhaitera conserver son numéro de téléphone et changer d'opérateur devra soumettre sa requête au nouvel opérateur qu'il désirera rejoindre.

Neuf Cegetel reprend officiellement Club-Internet

<http://silicon.fr/fr/silicon/news/2007/05/10/neuf-cegetel-reprend>

L'opérateur prend donc la deuxième place du marché français du haut débit devant Free

L'affaire était entendue, elle est bouclée. Neuf Cegetel s'empare de Club-Internet, mis en vente par sa maison mère Deutsche Telekom. Selon le communiqué : Neuf Cegetel annonce qu'un accord définitif a été trouvé avec Deutsche Telekom pour le rachat de 100% de T-Online France, actif sous la marque Club Internet. La transaction doit encore recevoir le feu vert des autorités françaises de concurrence. Neuf Cegetel et Deutsche Telekom espèrent finaliser la transaction avant la fin du premier semestre.

Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Mais selon plusieurs sources, il devrait avoisiner les €450 M. Une belle opération pour l'opérateur allemand : le FAI français a été plus valorisé qu'AOL France, lui aussi racheté par Neuf Cegetel pour €350 M.

La filiale de Louis Dreyfus et de SFR met donc la main sur les 570.000 abonnés ADSL de Club-Internet, 5^e FAI français.

Le jeu en vaut la chandelle, il est vrai. Avec ce rachat et celui d'**AOL France l'an dernier**, Neuf Cegetel réalise un vieux rêve : dépasser Free et reprendre la deuxième place du marché du haut débit français derrière France Télécom/Orange.

L'opérateur comptera alors 2,9 millions de clients ADSL contre 2,5 millions pour Free.

Outre sa montée en puissance en termes d'abonnés, Neuf Cegetel mettra également la main sur un réseau dégroupé déployé par la filiale de Deutsche Telekom. Rappelons également que l'autre partie du réseau de Club Internet est justement fournie par Neuf Cegetel...

A noter toutefois, un bémol: Club-Internet risque de peser sur les finances de Neuf puisque le FAI est déficitaire. En 2006, le FAI a enregistré une perte brute d'exploitation dépassant €100 M.

Ces multiples rachats concentrent désormais le marché autour de trois acteurs de poids :

- Orange (France Télécom) avec 6,3 millions de clients,
- Neuf Cegetel (Louis Dreyfus-SFR) avec 2,9 millions de clients
- Free (Iliad) avec 2,5 millions de clients.

A eux trois, ils concentrent plus de 90% du parc d'abonnés ADSL.

Face aux coûts d'acquisition d'abonnés de plus en plus élevés, et en attendant le lancement de technologies de rupture comme la fibre optique (les trois leaders ont annoncé des lancements pour 2007), les opérations de croissance externe représentent une bonne opportunité pour grandir d'un coup et assurer un retour sur investissement plus rapide grâce à une base d'abonnés plus importante.

Mais désormais, les opportunités vont se faire très rares : Alice (775.000 abonnés ADSL), filiale de Telecom Italia est la dernière proie possible. Qui l'emportera ?

Des écrans OLED de plus grande taille ?

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/42771.htm>

La technologie d'affichage OLED (Organic light-emitting diode) est attractive car elle permet d'obtenir des écrans plus brillants, plus efficaces et suffisamment minces pour être flexibles. Cependant, leur utilisation reste encore limitée aux petits écrans d'affichage tels ceux des téléphones portables par exemple. Le matériau (ITO) utilisé pour fabriquer l'électrode transparente, est en effet cher, fragile et rigide ce qui le rend inadapté pour des écrans flexibles de grande surface.

Des chercheurs de l'université du Michigan ont récemment développé un nouveau type d'électrode qui pourrait permettre de fabriquer de grands écrans OLED flexibles. Cette nouvelle électrode est constituée d'une grille de fils métalliques suffisamment espacés de sorte qu'ils soient presque transparents. Plusieurs électrodes de ce type ont été fabriquées avec des fils de cuivre, d'or et d'argent d'une épaisseur comprise entre 120 et 200 nanomètres. L'espacement entre les fils était de 500 nanomètres dans une direction et 10 micromètres dans la direction perpendiculaire. L'excellente conductivité des fils de métal (moins de 5 ohms) permet d'obtenir une électrode de plus faible résistance que l'électrode classique d'ITO. Pour fabriquer ce nouveau type d'électrode, les chercheurs ont utilisé la technique de lithographie "nanoimprint" qui leur permet de transférer le motif obtenu sur n'importe quel type de surface.

Les détails de ces travaux sont présentés dans le journal Advanced Materials. Des chercheurs de l'université de Floride proposent eux une nouvelle électrode à base de nanotubes de carbones. Selon les fabricants d'écran plats, ces deux nouveaux types d'électrodes sont prometteurs et pourraient permettre de voir déboucher la technologie OLED sur le marché des écrans plats de grande taille.

Exalead : au tour de la vidéo !

<http://actu.abondance.com/2007-19/exalead-video.php> <http://www.exalead.fr/>

Après des recherches sur l'encyclopédie en ligne Wikipedia puis sur les images, Exalead continue d'innover en lançant son nouveau moteur vidéo, indexant au départ plus de 4 millions de fichiers. Ce nouveau moteur permet à ses utilisateurs de chercher des vidéos

provenant des principales plate-formes d'hébergement : Youtube, Dailymotion, Metacafe, Kewego et iFilm (d'autres plateformes seront ajoutées au fur et à mesure). Les vidéos les plus récemment déposées sont accessibles via la recherche d'Exalead en moins d'une journée. Le fait d'avoir un méta-moteur aussi large permet notamment de retrouver des fichiers rares ou des contenus qui ont pu être retirés de certaines plateformes pour des raisons diverses...

Les vidéos sont extraites de ces sites de façon structurée : les métadonnées les accompagnant sont traitées et harmonisées. L'utilisateur peut classer les résultats selon 5 critères : - Pertinence – Fraicheur – Note – Durée - Popularité

La "zapette" sur la droite permet de restreindre sa recherche à une ou plusieurs sources, aux vidéos de courte, moyenne ou longue durée. Un nuage de mots-clés façon Web 2.0 permet, comme dans la recherche Wikipedia, de sélectionner les vidéos se rapportant à un tag ou une catégorie donnée. François Bourdoncle, PDG d'Exalead, explique : "le fait d'harmoniser les catégories est très utile puisqu'on peut affiner d'un seul coup sur une rubrique sur toutes les plateformes existantes, et nous sommes le seul moteur à permettre ça. Idem pour les tags."

Chaque résultat présente une vignette issue de la vidéo, sa longueur et la date d'upload, le nom de l'internaute qui l'a uploadée (un clic sur son nom permet de trouver toutes les vidéos proposées par cet utilisateur), un étoilage reflétant la note attribuée par les internautes à la vidéo sur son site d'origine. Une bulle contextuelle donne le détail de la notation (nombre de visionnages et de commentaires). D'autre part, le lien "Ajouter à mes raccourcis" permet à l'utilisateur d'ajouter la vidéo à sa page d'accueil Exalead.

En mode "vue étendue", option accessible juste à droite de l'option de tri, chaque vidéo se voit enrichie des tags et des catégories qui lui ont été attribuées sur sa plate-forme d'origine. Cliquer sur ces liens permet à l'internaute d'élargir sa recherche sur les termes cliqués.

Blackberry s'installe dans le PABX

<http://www.01net.com/editorial/348530/materiel/blackberry-s-installe-dans-le-pabx/>

Grâce au Mobile Voice System, plate-forme logicielle signée RIM, un terminal Blackberry peut être considéré comme l'un des postes fixes de l'entreprise, et se comporter comme tel.

Faire sonner en même temps son Blackberry et son téléphone de bureau. Ou accéder à des fonctions de paramétrage de son PABX, telles que le transfert d'appel, la mise en attente et la numérotation directe des extensions, à partir du même Blackberry. C'est ce que permet le Mobile Voice System de RIM. La plate-forme logicielle est issue du rapprochement de RIM et de [Ascendent Systems](#). Spécialisée dans la convergence fixe/mobile, cette dernière avait été rachetée en mars 2006 par la société canadienne.

Le Blackberry Mobile Voice System est composé de trois éléments. Le premier, Blackberry MVS Client, s'installe sur le terminal, le deuxième, Blackberry MVS Connectors, sur le serveur et le troisième, Ascendent Voice Mobility Suite, assure l'interface avec le PABX de l'entreprise, qu'il soit IP ou non. Selon l'éditeur, la commercialisation en France devrait commencer à la fin du mois de mai.

Sun mise sur JavaFX et l'Open Source pour reprendre l'avantage sur Microsoft et Adobe

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-javaone-sun-mise-sur-java-fx-et-l-open-source-pour-reprendre-l-avantage-sur-microsoft-et-adobe-22832.html>

JavaOne, la conférence annuelle des développeurs Java à San Francisco, a surpris les observateurs par sa vitalité, surtout après une édition 2006 en demi-teinte. De quoi réjouir Sun, qui s'enorgueillit de compter 6 millions de développeurs Java dans le monde, et 5 milliards d'équipements capables de faire tourner des applications - ou appliquettes - Java. Et le nombre d'équipements devrait augmenter sensiblement, espère Scott McNealy, et participer à réduire la fracture numérique.

Pour le cofondateur de Sun, l'intégration des technologies comme JavaFX, le nouveau langage de script annoncé par Sun à JavaOne, et le caractère Open Source des technologies permettra de réduire les coûts des clients légers en général et des téléphones en particulier. Or, « nous pensons que le téléphone mobile est le moyen que les populations utiliseront en premier pour accéder à Internet », a affirmé Scott McNealy à des journalistes indiens, dans une conférence de presse en marge de JavaOne.

Pour l'heure, JavaFX et la finalisation de la mise en Open Source des technologies Java est surtout un moyen de se positionner pour reprendre l'avantage sur les postes clients, alors qu'Adobe s'est déjà sérieusement implanté avec Flash et le PDF, et que Microsoft commence à dérouler le rouleau compresseur, avec, pour les postes clients, l'interface de Vista WPF ou son sous-ensemble Silverlight pour les autres plateformes, et pour la partie développement et design le studio Expression.

Après avoir fait un grand pas en direction de la communauté Open Source, Sun peut désormais se consacrer davantage aux outils de développement, et notamment au développement de clients riches pour Internet, où Adobe et Microsoft ont pris de l'avance.

Google parrain de la promotion 2008 de Télécom Paris

<http://www.journaldunet.com/solutions/breve/france/11856/google-parrain-de-la-promotion-2008-de-telecom-paris.shtml>

Télécom Paris a obtenu le parrainage de Google pour sa promotion 2008. Il s'agit de la première promotion française à laquelle la société apporte son parrainage. Les 250 étudiants de la promotion 2008 vont ainsi bénéficier d'un accompagnement tout au long de leur formation au sein de Télécom Paris. Google s'engage également à financer certains projets de recherche fondamentale liés aux "technologies de l'information du futur et à leurs usages".

"La notoriété et le dynamisme de l'école, son projet pédagogique et la qualité des recrutements que nous avons effectués ces dernières années ont été déterminants. Les profils issus de Télécom Paris qui allient expertise scientifique et capacité à s'adapter aux besoins du marché sont exactement ce que notre entreprise recherche pour poursuivre son développement et entretenir son esprit d'innovation", a souligné Nicholas Creswell, directeur des programmes Universités pour Google Europe dans un communiqué.

Ouverture d'une plate-forme nationale de lutte contre le spam

<http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39369373,00.htm?xtor=EPR-102> <http://www.signal-spam.fr/>

L'association Signal Spam a lancé depuis le 10 mai une plate-forme nationale de signalement de spams. Une initiative dont l'objectif est de lutter contre le spam en répertoriant toutes les variantes de ces messages non sollicités qui polluent les boîtes mails, avant éventuellement d'engager des poursuites contre leurs auteurs.

Tout internaute intéressé peut s'inscrire sur le [site de l'association](#) et télécharger un *plug-in* compatible avec les clients mails suivants: Microsoft Outlook versions 2003 et 2007 et MozillaThunderbird versions 1.5 et 2.0. Il devra ensuite signaler, d'un seul clic, les spams à l'association via l'interface du petit programme.

La plate-forme peut recevoir jusqu'à 1 million de messages par jour, qui seront transmis aux autorités compétentes susceptibles d'engager des poursuites, comme la Cnil, la police nationale ou la gendarmerie. Les données sont également transmises aux FAI afin de les aider dans leur lutte contre le spam.

Cette initiative bénéficie du soutien de l'État, via la Direction du développement des médias (DDM), rattachée aux services du Premier ministre et au ministère de la Culture qui la subventionne à 50%. L'autre moitié est financée par des acteurs privés et publics parmi lesquels Microsoft ou le groupe La Poste. Le budget est de €200.000 pour les deux premières années. Dans les mois à venir, Signal Spam devrait évoluer vers d'autres clients mails, dont les webmails.

10 % des sites Web hébergeraient des 'malwares' -dixit Google

<http://www.silicon.fr/fr/silicon/news/2007/05/13/10-sites-victimes-de-malwares>

Google constate : plus de 10 % des sites web hébergent du code malicieux

Spywares, virus, chevaux de Troie... Tous ces '*malwares*' rendent les PC et leurs utilisateurs vulnérables...

Google s'est livré à une expérience riche d'enseignements. Il a ausculté un échantillon de 4,5 millions de pages web indexées par son moteur. A leur ouverture, plus 450.000 d'entre elles ont tenté d'installer un de ces codes malicieux !

Si la majorité de ces codes ne sont pas contrôlés par les utilisateurs, une partie proviendrait des pratiques fort peu éthiques des publicitaires, puisque certains malwares proviendraient des bandeaux de pub. Plus surprenant, une petite partie proviendrait des widgets, ces mini programmes à télécharger librement et qui viennent enrichir le poste de travail et le navigateur de l'utilisateur.

En réalité, l'étude de Google n'a rien de surprenant ! Une guerre a lieu sur la toile, entre les pirates de plus en plus compétents, organisés et mafieux, qui tentent de détourner l'attention des internautes afin de leur dérober informations, dollars, euros, etc., et l'inconscience d'une bonne partie des internautes eux-mêmes qui ne cherchent pas à se protéger des menaces.

10 % de pages vérolées ou relais d'attaques et de codes malicieux, ce serait même presque rassurant...

Linux : Intel choisit Ubuntu pour sa plate-forme UMPC

<http://www.vnunet.fr/fr/vnunet/news/2007/05/10/intel-choisit-linux-ubuntu>

Avec le soutien d'Intel, l'éditeur Canonical va développer une version embarquée d'Ubuntu pour équiper sa future plate-forme mobile.

En écho aux velléités d'Intel de se tourner vers l'OS Linux pour alimenter sa plate-forme UMPC (ultra mobile PC), [Canonical](#) a confirmé sa volonté de développer une version embarquée de la distribution [Ubuntu](#). Matt Zimmerman, le directeur technique de l'entreprise qui alimente le développement de la distribution Linux Ubuntu, a confirmé la mise en œuvre du projet en ouverture de l'Ubuntu Developer Summit qui s'est tenu à Séville du 5 au 11 mai 2007.

Canonical va donc développer "Ubuntu Mobile & Embedded", une version de la distribution destinée, non pas aux téléphones mobiles types smartphones, mais aux solutions mobiles sous architectures x86. Et notamment aux Mobile Internet Devices (MID) présentés par Intel lors du précédent Intel Development Forum d'avril 2007 à Pékin. Les MID sont présentés comme des ordinateurs ultra-légers essentiellement dédiés à la navigation sur Internet. A l'instar de la tablette N800 de Nokia (également sous environnement Linux). Intel a clairement affiché son soutien pour le développement du projet.

L'emprunte réduite de Linux et sa gestion optimisée de l'énergie fait de l'OS le système idéal pour les plates-formes mobiles. Intel compte notamment construire ses MID autour de la solution Tolopai, une plate-forme SoC (System on a Chip) basé sur le Pentium M. Intel prévoit sa mise en œuvre pour la fin de l'année. Les premiers MID pourraient alors apparaître sur le marché début 2008. Quant à Ubuntu Mobile & Embedded, la nouvelle déclinaison de l'OS est attendue pour octobre 2007 en même temps que la version Ubuntu 7.10.

Intel mise sur la VoIP avec Jajah

<http://www.atelier.fr//article.php?artid=34410&catid=18>

La société israélienne Jajah, éditrice d'un service de *call back* sur téléphone mobile, [vient d'annoncer](#) la clôture d'une levée de fonds d'environ \$20 M. Intel Capital, [qui vient d'apporter son soutien à 6 jeunes pousses](#), constitue le principal investisseur de la start-up, avec \$15 M. Intel apportera au spécialiste de la VoIP une aide financière et marketing, et lui permettra d'accéder à certains de ses brevets.

La solution de téléphonie sur IP que propose Jajah est très simple. Il suffit de télécharger une application sur son mobile (Java ou Symbian), d'inscrire le numéro de la personne que l'on souhaite appeler puis d'attendre que la start-up rappelle et établisse la communication avec le destinataire. Principal avantage de l'application : elle ne nécessite pas de connexion à Internet haut débit, ni d'installation de logiciel spécifique. Enfin, elle permet d'économiser jusqu'à 86% sur un appel vers l'étranger.

"Notre démarche marquera la voie de la nouvelle génération des solutions de communication. Les communications vocales seront prochainement basées exclusivement sur la base du protocole IP. Les frontières entre les ordinateurs et les téléphones disparaîtront graduellement", a souligné Daniel Mattes, le co-fondateur de Jajah.

Grâce à cette levée de fonds, Jajah, qui revendique désormais 2 millions d'utilisateurs, devrait mettre sur pied de nouveaux services et améliorer sa plate-forme. "Cet argent nous permettra de faire croître notre activité. Nous investirons dans tous les domaines, du marketing à la R&D", précise la start-up sur son blog.

Le Forum des droits sur Internet s'interroge sur les produits de santé en ligne

<http://www.atelier.fr//article.php?artid=34413&catid=41>

Si acheter de l'électroménager et des produits culturels en ligne est un jeu d'enfants qui ne pose aucun problème éthique ou préjudiciable pour la santé, la vente de médicaments en ligne soulève elle des questions plus délicates. C'est pourquoi le Forum des droits sur l'Internet (FDI) [vient de créer](#) un groupe de travail spécial. Entre autres choses, celui-ci aura pour tâche de réfléchir à la mise en place d'une adaptation de la réglementation française.

Car l'enjeu est important. Le secteur, en plein développement, est freiné par plusieurs difficultés, comme la circulation de remèdes contrefaits et la possibilité d'acquérir des médicaments interdits en France mais légaux à l'étranger. Pour le Conseil d'orientation du FDI, l'hypothèse d'une déréglementation du secteur de la pharmacie est également à envisager.

"La situation est préoccupante. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vient de lancer une alerte aux faux médicaments et le mois dernier un rapport préconisait l'établissement d'une convention internationale sur le sujet", souligne David Melison, juriste et chargé de mission au FDI. Le groupe de travail, composé d'acteurs économiques, d'associations de consommateurs, d'experts et d'observateurs représentant les pouvoirs publics, sera chargé de faire des propositions aux pouvoirs publics et aux acteurs de la vente de produits de santé et de pharmacie sur Internet.

Il se posera en priorité la question de l'accessibilité sur le territoire français des officines étrangères, mais aussi de l'offre de produits pharmaceutiques interdits en France, de la vente de produits contrefaits et de la création d'officines électroniques en France, qui permettront d'acheter directement ses médicaments en ligne.

La mise en place de ces dernières est actuellement encouragée par certains Etats européens, américains et asiatiques.

Les premières recommandations sont attendues au second semestre.

Les premiers postes IP certifiés Microsoft

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-les-premiers-postes-ip-certifies-microsoft-22849.html>

Microsoft lance un programme de qualification visant à certifier les téléphones IP qui sont compatibles avec ses produits de communications unifiées.

Quinze terminaux fabriqués par Samsung, LG-Nortel, NEC, Plantronics, Asus, GN, Polycom, Tatung et Vitelox sont d'ores et déjà certifiés pour fonctionner avec Microsoft Office Communications Server 2007 et Microsoft Office Communicator 2007.

Ces logiciels, combinés à d'autres solutions Microsoft, permettent d'unifier la messagerie électronique, la messagerie instantanée et les fonctions de conférence vidéo. Par exemple, les utilisateurs peuvent lancer un appel en voix sur IP (VoIP) en cliquant sur un e-mail.

Pour être qualifiés, les terminaux doivent supporter les applications voix haut débit, être compatibles avec une large gamme de codecs audio et inclure des éléments d'interfaces utilisateurs spécifiques, a indiqué Eric Swift, directeur de la gestion des produits de communications unifiées chez Microsoft.

Certains de ces nouveaux téléphones se connectent à un port USB. Une fonction visant les collaborateurs nomades, qui peuvent brancher ces postes IP sur leurs ordinateurs portables. D'autres incluent une connectivité Bluetooth ou encore des capacités vidéo.

Microsoft espère que ses outils de communications et le programme de qualification aideront les concepteurs de matériels à développer des téléphones innovants. Selon Eric Swift, l'industrie du téléphone stagne depuis plusieurs années.

Thomson rachète Reuters pour 12,7 milliards d'euros

http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/medias/20070515.OBS7230/thomson_rachete_reuterspour_127_milliards_deuros.html

Le groupe canadien Thomson annonce avoir conclu le rachat de Reuters Group pour environ £8,7 Bn (€12,7 Bn), afin de créer le premier groupe mondial d'informations financières et de gestion de données, ont déclaré mardi 15 mai les deux sociétés.

Thomson offre 352-1/2 pence et 0,16 action Thomson par titre Reuters.

La transaction bénéficie du soutien de la Reuters Founders Share Company, l'organisme chargé d'assurer l'indépendance de Reuters et qui aurait pu bloquer l'offre. (Reuters)

Microsoft : l'open source viole 235 de nos brevets

<http://www.neteco.com/73622-microsoft-open-source-viole-235-brevets.html>

Vaine provocation ou prémices d'une véritable action ? Dans une interview au magazine *Fortune*, Brad Smith, directeur juridique de Microsoft, a déclaré dimanche que les logiciels libres et gratuits violaient plus de 230 des brevets détenus par la firme de Redmond. Depuis la signature d'un accord de collaboration en matière d'interopérabilité avec Novell, le numéro un mondial des éditeurs de logiciels ne cesse de formuler des menaces à peine voilées à l'égard de la communauté open source, qu'il accuse de joyeusement piétiner sa propriété intellectuelle.

Pour la première fois, Microsoft précise quelque peu ses allégations. L'éditeur ne donne toujours pas la liste des violations de brevets prétendument constatées, mais précise par l'intermédiaire de Brad Smith que celles-ci seraient au nombre de 235 ! Selon l'avocat, le noyau de Linux enfreindrait 42 brevets déposés par Microsoft, alors que l'interface utilisateur et les différents éléments graphiques violeraient 65 brevets supplémentaires. La suite bureautique libre et gratuite OpenOffice.org empièterait quant à elle sur 45 éléments de la propriété intellectuelle de la firme de Redmond, contre 15 pour certains clients email libres. Enfin, diverses applications open source violeraient 68 brevets supplémentaires.

En dépit des nombreuses sollicitations de la communauté open source, qui incite l'éditeur à dévoiler la liste de ses griefs afin que les éventuelles violations de brevets puissent être corrigées, Microsoft n'a toujours pas explicité la façon dont il compte faire valoir ses droits. Eben Moglen, conseiller juridique de la Free Software Foundation (FSF), relativise la menace et rappelle que de nombreux brevets pourraient être invalidés en cas d'examen approfondi. Selon lui, c'est le problème des brevets logiciels tout entier qui devrait être reposé. « Alors que la compétition entre logiciel gratuit et logiciel vu comme un produit commercial s'intensifie, la loi sur les brevets va devenir la clé de la guerre à venir. Waterloo n'est pas très loin », explique-t-il à *Fortune*.

Dans l'état actuel des choses, que pourrait donc faire Microsoft ? Puisqu'il paraît difficile de s'en prendre aux milliers de membres qui composent la communauté open source, l'éditeur chercherait vraisemblablement à faire pression sur les éditeurs commerciaux de solutions Linux pour exiger d'eux le versement de royalties au nom de sa propriété intellectuelle, en leur garantissant l'impunité en cas d'attaques qui démontreraient la véracité de ces violations de brevets supposées.

Microsoft et SanDisk, ensemble pour améliorer les clés USB U3

<http://silicon.fr/fr/silicon/news/2007/05/14/microsoft-sandisk-ensemble-am>

Les deux groupes ont conclu un partenariat qui devrait porter ses fruits l'année prochaine

Depuis plusieurs années, les clés USB se vendent comme des petits pains. Elles sont devenues l'accessoire indispensable des travailleurs nomades.

Pour autant, ces ventes record ne sont pas compensées par une chute vertigineuse des prix de ces accessoires. Et les marges des géants de ce secteur comme SanDisk fondent comme neige au soleil. Les fabricants ont donc décidé de réagir. D'un côté, ils multiplient les déclinaisons de la clé notamment en la dotant de lecteur Mp3 ou en la transformant en gadget inutile donc indispensable.

La deuxième tendance est d'étendre leurs possibilités. L'idée est simple : la clé USB ne sert plus seulement à stocker des données mais carrément un environnement PC avec ses applications. C'est le créneau du consortium U3 formé notamment de SanDisk. Baptisée SmartDrive, la clé devient ici un PC virtuel. SmartDrive stocke des données mais aussi les applications utilisées sur son PC et surtout ses profils, ses préférences, ses fichiers temporaires, ses codes d'accès etc... Même l'environnement Windows peut être exporté. Une fois branché sur un PC lambda, l'utilisateur a accès à un tableau de bord donnant accès à ses applications personnalisées et ses contenus. Surtout, les applications ne s'installent pas « en dur » sur le PC.

Afin d'étendre les possibilités de la technologie U3, SanDisk et Microsoft viennent d'annoncer un partenariat portant sur la commercialisation d'une solution logicielle et matérielle de nouvelle génération en complément et en remplacement de la technologie existante U3. Selon un communiqué commun, Microsoft développera une nouvelle interface utilisateur et SanDisk de nouvelles fonctionnalités matérielles, incorporant notamment la technologie de sécurité TrustedFlash. SanDisk intégrera cette solution logicielle et matérielle conjointe sur ses cartes mémoire flash amovibles et sur ses clés USB Cruzer. Cette nouvelle offre devrait être commercialisée à partir du second semestre 2008.

Il s'agira de permettre aux utilisateurs d'emporter avec eux leur environnement informatique personnel – comprenant une interface utilisateur familière ainsi que des applications et données personnelles – sur un périphérique de stockage amovible tel qu'une clé USB ou une carte mémoire flash.

Par ailleurs, Microsoft va engager des discussions avec des fabricants tiers intéressés par l'exploitation du nouveau logiciel sous licence. Une nouvelle entité sera créée pour octroyer aux équipements compatibles des licences régissant l'utilisation de TrustedFlash et d'autres technologies, propriétés de Microsoft et SanDisk, les revenus engendrés étant répartis entre les deux sociétés.

"La plate-forme U3 avait pour ambition d'apporter cohérence et portabilité aux utilisateurs d'ordinateurs. Les 20.000 développeurs existants de logiciels U3 qui nous ont rejoints démontrent le potentiel des clés et cartes mémoire flash intelligentes", souligne Yoram Cedar, VP responsable de la mobilité et de l'ingénierie chez SanDisk. *"Nous espérons que ce partenariat avec Microsoft, rehaussera la qualité de service globale offerte aux consommateurs et accentuera la dynamique déjà lancée grâce à la vaste communauté de fabricants indépendants capables d'exploiter les technologies de Microsoft."*

Le Wi-Fi entre dans la cour des technologies taxées

<http://www.atelier.fr//article.php?artid=34421&catid=16>

Le Wi-Fi, ouvert au public depuis 2003 en France dans le cadre d'un régime expérimental, va bientôt faire son entrée au sein du régime général appliqué aux opérateurs de communications électroniques. L'Arcep, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, estime que le marché est devenu suffisamment mûr et dynamique pour laisser son statut d'expérimentateur de côté et s'acquitter d'une taxe sur le chiffre d'affaires.

Cette dérogation au régime général, appliquée pour l'ensemble des réseaux ouverts au public utilisant des technologies de type RLAN [Réseaux locaux radio-NDLR], a visé à favoriser les essais et le déploiement de ces réseaux. Et l'initiative a été couronnée de succès: début 2007, plus de 210 opérateurs Wi-Fi étaient recensés auprès de l'Autorité.

Aujourd'hui, l'Arcep estime que ce régime expérimental n'est plus pertinent. Dans le cadre de ce changement de statut, les opérateurs Wi-Fi devront désormais s'acquitter d'une taxe calculée en fonction de leur chiffre d'affaires.

Cependant, afin de ne pas contrarier le dynamisme et "la diversité des nouveaux projets locaux de réseaux ouverts au public de type RLAN", l'Arcep exonère de la taxe administrative les opérateurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros.

L'Autorité est parvenue à ces conclusions après la réalisation, au second semestre 2006, d'une étude sur le bilan technique et économique des diverses expérimentations conduites depuis 2003. Celle-ci s'intéresse au marché de l'accès Internet via les hotspots et à celui de la desserte rurale, où le Wi-Fi est utilisée par des opérateurs locaux et des collectivités pour relier les zones dépourvues de liaisons filaires. Les réseaux de type privé, utilisés dans le cadre domestique ou en entreprise, ne sont pas compris dans l'étude.

Selon l'enquête, confiée au cabinet SagaTel, la France comptait plus de **37 000 hotspots Wi-Fi** à la fin 2006.

Parmi ces hotspots, 3 600 sont publics et d'accès payant. Ils sont financés par les opérateurs et 30 000 résultent d'une offre privée. Ces points d'accès, généralement payants, sont majoritairement issus de l'offre Livebox Pro d'Orange (20 000 hotspots) ou du réseau FON (7 000). Plusieurs centaines de points d'accès, situés dans certains restaurants et municipalités, sont encore gratuitement accessibles.

Ce succès du Wi-Fi ne s'arrête pas au nombre de hotspots installés. En 2006, les 3 600 points d'accès payants ont réalisé **un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros**, avec 40 millions de minutes consommées, contre 18 millions en 2005. Voilà qui confirme la pertinence de l'entrée du Wi-Fi dans la cour des opérateurs de communications électroniques!

Ces chiffres sont néanmoins à nuancer. Car pour le moment, le secteur ne représente que 0.1% du marché de la téléphonie mobile...

Le CNRS remet à plat sa charte des usages informatiques

<http://www.01net.com/editorial/348657/secure/le-cnrs-remet-a-plat-sa-charte-des-usages-informatiques/>

Données privées, matériel mobile... y ont été intégrés. La charte du Centre national de la recherche scientifique précise les droits et les devoirs des utilisateurs.

Basée sur un document élaboré en 1990 et dont les dernières modifications dataient de 1999, la charte informatique du CNRS avait besoin d'un sérieux dépoussiérage.

Cette remise à plat a été encouragée par le ministère de l'Education nationale et de la Recherche qui a publié sur son site consacré à la veille juridique, [Legamedia](#), une [charte type](#) à destination de tous les établissements d'enseignement. Celle-ci s'adresse aussi bien aux élèves et au personnel éducatif, qu'au personnel administratif des établissements.

Données personnelles et sécurité

[La charte du CNRS](#) tente en onze points de « *prendre en compte les évolutions juridiques [...] et de s'adapter aux récentes évolutions technologiques* », peut-on lire sur le document de présentation. Parmi celles-ci, l'utilisation des outils professionnels à des fins personnelles est l'une des plus épineuses dans l'élaboration des chartes informatiques. En témoignent [les questions-réponses de l'institution](#), dont un bon tiers concernent les données privées.

C'est aussi le domaine le plus sujet à interrogation de la part de l'entreprise mais aussi de ses employés. « *Depuis l'arrêt Nikon rendu en 2001, et deux autres décisions de la cour de cassation en novembre et décembre 2006, les choses sont plus claires*, explique Jean-François Forgeron, avocat du cabinet Alain Bensoussan. *Ces arrêts posent pour principe que les données présentes sur le lieu de travail appartiennent à l'employeur, sauf si une identification claire précise le caractère personnel des documents.* »

L'apparition de nouveaux médias et des outils mobiles vient aussi bouleverser les usages des TIC dans l'entreprise et fait l'objet de nouveaux paragraphes dans la charte du CNRS. « *Dans les entreprises, il s'agit souvent de mise en garde quant à l'utilisation de ces outils, comme les PDA, ou les téléphones équipés d'appareil photo* », détaille l'avocat.

Le CNRS a choisi, lui, de prévenir contre le transport des données sur ces matériels mobiles : « *En particulier, l'utilisateur ne doit pas transporter sans protection (telle qu'un chiffrement) des données sensibles sur des supports non fiabilisés tels que ordinateurs portables, clés USB, disques externes, etc. Ces supports, qualifiés "d'informatique nomade", introduisent une vulnérabilité des ressources informatiques et comme tels doivent être soumis aux règles de sécurité de l'entité et à une utilisation conforme aux dispositions de la présente charte.* »

La sécurité est d'ailleurs l'un des points principaux de la nouvelle charte. Aux yeux du CNRS, « *elle doit constituer l'un des fondements de la politique de sécurité des systèmes d'information* ».

Téléphonie mobile : accord sur le roaming

<http://www.reseaux-telecoms.net/actualites/lire-telephonie-mobile-accord-sur-le-roaming-16303.html>

Après d'interminables négociations, de longues tergiversations et même du chantage industriel de la part des opérateurs mobiles, les états et eurodéputés sont parvenus à un accord pour réduire les frais de roaming (itinérance) des appels émis et reçus à l'étranger.

49 cts/mn en réception, 24 cts/mn en émission Les trois institutions Européennes (Parlement européen, Commission et Conseil des ministres de l'Union Européenne) se sont mis d'accord pour fixer à **49 centimes d'euros / mn** les appels émis depuis l'étranger et limiter à **24 centimes d'euros/mn** les communications reçues à l'étranger, divisant ainsi à terme globalement les coûts par deux.

Des tarifs dégressifs Ces tarifs s'appliquent la première année et seraient ensuite dégressifs sur 3 ans : respectivement 46 et 22 centimes la deuxième année, et 43 et 19 centimes la troisième année. Pour mémoire, les eurodéputés de la commission industrie (Itré) avaient majoritairement voté des seuils à 40 centimes par minute pour les appels émis et de 15 centimes pour les appels reçus.

Les gouvernements des 27 états membres, eux, souhaitent fixer des limites à 60 centimes/mn pour les appels émis et 30 centimes d'euros la minute pour les appels reçus. Des pays comme la France ou le Royaume Uni cherchaient à préserver les marges de ses opérateurs. Didier Lombard, PDG de France Télécom avait même menacé d'acheter Chinois pour rester compétitif.

Pas automatique tout de suite Les opérateurs devront avertir par courrier leurs abonnés de ces nouveaux tarifs. Les clients disposant de forfaits Europe seront libres de leurs choix, basculer ou non. Ceux qui n'auront pas pris de décision sous deux mois, seront transférés automatiquement vers ces tarifs dans la plupart des cas plus avantageux (sauf conditions spécifiques). Quelques 147 millions d'utilisateurs sont tout de même concernés...

Avant d'entrer en vigueur, le compromis doit tout de même être validé par les Etats membres et adopté par le parlement Européen.

La conscience écologique des entreprises ne se traduit pas dans les actes d'achat

<http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-la-conscience-ecologique-des-entreprises-ne-se-traduit-pas-dans-les-actes-d-achat-22860.html>

Si la grande majorité des entreprises montre de l'intérêt pour les questions écologiques, cela ne se voit guère dans la façon dont elles achètent aujourd'hui leurs équipements informatiques. Une étude Forrester, réalisée auprès de 124 sociétés aux Etats-Unis et en Europe, montre ainsi que « bien que 85% des entreprises affirment que les facteurs environnementaux sont importants dans la planification des opérations informatiques, seules un quart d'entre elles déclarent avoir inclus des critères écologiques dans les processus d'achat ».

L'auteur de l'étude, Christopher Mines, a réalisé des entretiens plus approfondis avec quelques-unes des personnes sondées. Une des réponses illustre, dit-il, « la dynamique qui entoure l'informatique écologique ». Elle a été fournie par le responsable IT d'une société industrielle : « Nous prendrons des décisions écologiques si cela est pertinent commercialement, et pas parce que cela est bon pour l'environnement. Il faut que cela entraîne des économies de coûts. »

Dans l'ensemble, estime toutefois Christopher Mines, tout le monde viendra bon gré ou mal gré à l'informatique verte. « Le côté écologique va s'aligner avec les objectifs métier des entreprises : faire en sorte de gagner de l'argent ou de rendre la société plus attirante aux yeux des clients et des actionnaires. Regardez les réductions de la consommation d'énergie dans les datacenters : il s'agit surtout d'économiser de l'argent. L'aspect écologique est un bénéfice collatéral, pas le but premier. »

Bouygues Telecom intègre le BlackBerry Curve dans son catalogue entreprises

<http://www.vnunet.fr/fr/vnunet/news/2007/05/16/bouygues-telecom-int-gre>

C'est le premier opérateur mobile français à commercialiser le nouveau smartphone que RIM avait présenté début mai.

Le nouveau modèle *BlackBerry Curve* arrive en France par l'Intermédiaire de [Bouygues Telecom](#). L'opérateur mobile vient d'annoncer le lancement de la commercialisation du smartphone dernier cri de [Research In Motion](#). Le fabricant canadien du célèbre terminal nomade orienté vers la messagerie électronique avait présenté son dernier terminal en début de mois. Il devait le lancer également aux Etats-Unis dans le courant du printemps en collaboration avec l'opérateur AT&T. Le premier opérateur à avoir dégainé est Rogers au Canada.

Dans la gamme des BlackBerry, le modèle Curve est le plus petit et le plus léger des smartphones. Il comporte les fonctionnalités classiques d'un terminal nomade multimédia : e-mail, message texte (SMS et MMS), téléphonie, navigation Internet, messagerie instantanée mais aussi un appareil photo de 2 megapixel avec zoom numérique x5 et flash intégrés

C'est une singularité des terminaux BlackBerry : l'accès aux réseaux 3G n'est pas natif. L'utilisateur devra se contenter d'une connexion EDGE (2,5G). Bouygues Telecom indique couvrir 91% de la population française sous cette technologie d'accès Internet mobile (200 Kbit/s). Une occasion ratée pour l'opérateur mobile qui s'est récemment converti à la 3G mais sans montrer de réel enthousiasme.

A la différence du BlackBerry Pearl qui a vocation de trouver sa place dans le grand public, le BlackBerry Curve vise plutôt les collaborateurs d'entreprises. Bouygues Telecom propose le BlackBerry Curve à partir de €169 HT.

L'opérateur a également fixé des forfaits mail BlackBerry, en fonction du type de messagerie de l'entreprise (et non pas du terminal associé). En formule BIS (messagerie Internet), il faut compter entre €9 pour 5 Mo par mois et €29 en illimité en complément d'un forfait mensuel voix. En formule BES (messagerie Serveur), comptez €19 pour 10 Mo par mois ou €29 en illimité (plus un forfait voix).



GOOGLE Lancement d'un moteur unique pour tous ses services

http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/medias/multimedia/20070517.OBS7597/lancement_dun_moteur_uniquepour_tous_ses_services.html

Google a lancé jeudi 17 mai, un "moteur universel" permettant d'effectuer une recherche transversale sur ses différents services et dont les résultats incluront côte à côte pages web, articles de presse, vidéos, livres, images ou encore informations à caractère local.

Recherche directe des vidéos Ce moteur de recherche intégré permettra d'interroger tous les sites indexés par l'ensemble des services de Google. Son versant vidéo présentera ainsi des résultats issus de YouTube, Google Video ou encore de sites indépendants tels que Metacafe.com. Google a également annoncé l'introduction sur l'ensemble de ses pages de nouveaux onglets de navigation permettant aux utilisateurs de passer rapidement d'un service à un autre.